



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Troisième Commission

Point 72 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

**Chine, Iran (République islamique d') et Sierra Leone* : amendement
au projet de résolution A/C.3/70/L.46/Rev.1**

Reconnaissance du rôle des défenseurs des droits de l'homme et de la nécessité de les protéger

Amender le paragraphe 10 a) comme suit :

La promotion et la défense des droits de l'homme ne soient pas pénalisées ou obstruées en violation des obligations que leur impose le droit international des droits de l'homme;

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

